



CCRF &

# ACTUALITES

2026 – n°07

15 Avril 2026

## GROUPE DE TRAVAIL DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL.

### RÉUNION DU 01 AVRIL 2026

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35).

Ce GT de la FS-SSCT du CSAS était consacré aux sujets suivants :

- Incendie au laboratoire de Marseille
- Evolution du service
- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s'enquiert de l'existence de déclaration liminaire. Aucune déclaration liminaire n'est proposée par les syndicats.

### INCENDIE AU LABORATOIRE DE MARSEILLE

[\(Cf. Actu 06 -2026 → CSAS du 18 Mars 2026\)](#)

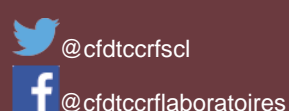
Le chef présente le bilan de l'incendie du laboratoire de Marseille en évoquant les points suivants :

- Présentation des faits
- Situation des agents
- Evaluation des dommages
- Impact sur l'activité
- Analyses des causes

Chacun leur tour, les membres de la FS expriment leur soutien envers tous les collègues du laboratoire et posent leurs questions. La direction apporte ensuite des éléments de réponse concernant :

Les agents :

Le médecin du travail, l'assistante sociale et le psychologue du travail sont à la disposition des agents du laboratoire.



Le chef du SCL explique que l'impact psychologique est modéré. Il n'y a pas de sentiment de peur ou de crainte. Une agente exprime un sentiment de culpabilité mais il se dit attentif à la situation.

#### Le solvant : Diéthyl éther non stabilisé

Le chef du SCL explique qu'il y a eu un changement de fournisseur et de référence du solvant lors de la dernière commande. Le produit fournit par ce nouveau fournisseur n'est pas stabilisé.

La direction du SCL ajoute qu'aucun autre laboratoire n'utilise ce produit.

Un rappel a été fait par les membres de la FS sur l'utilisation de ce type de produit pouvant générer des peroxydes explosifs. Le sujet a déjà été évoqué en instance de la FS lors du traitement d'une fiche du registre SST (2023-23).

#### Les extincteurs :

Même si les extincteurs à poudre sont les plus performants, il n'est pas impossible qu'un extincteur à mousse aurait été plus adapté à la situation.

Il a été décidé que le processus PRÉSERVER se charge de cette étude.

Un recensement des extincteurs à mousse sera fait auprès des laboratoires ainsi que leur localisation par rapport aux salles d'analyses contenant des solvants.

#### Équipement :

En amont de l'incendie, des dysfonctionnements ont été constatés sur cet appareil acquis en 2020.

Après avoir récupéré les débris de l'appareil, il sera demandé au fournisseur d'enquêter sur un éventuel dysfonctionnement.

Une communication a été faite vers les laboratoires afin d'étudier les différents postes de travail y compris ceux utilisant des solvants autres que l'éther et de regarder si les équipements sont ATEX.

#### Aéraulique :

La sorbonne a été contrôlée et était conforme. Un constat a été fait sur l'orientation de la grille de la CTA (centrale de traitement de l'air). En effet, suivant son orientation, il peut y avoir un impact sur la stabilité des flux dans la sorbonne.

Sur ce point, le chef du SCL confirme qu'il n'y a pas eu de non-respect du positionnement de la grille de la CTA.

#### Pompiers :

Les pompiers se sont déjà rendus dans les laboratoires du SCL. Un rappel aux responsables d'établissement sera fait afin qu'ils s'assurent de la date de leur dernier passage.

Le chef du SCL ne peut fournir de réponse concernant la question de couper ou non les sorbonnes en cas d'évacuation.

#### Bâtiment :

L'incendie est resté circonscrit à la salle de préparation. Il faut voir s'il y a des conséquences sur le bâtiment.

Un bureau d'étude est chargé de la vérification de la structure du bâtiment. La première analyse faite est un examen visuel dit « non destructif » mais sans avoir accès à la totalité de la salle. Si un doute est observé, il faudra alors procéder à un examen dit « destructif » en y effectuant par exemple des carottages.

Le chef du SCL explique que toutes les précautions doivent être prises avant de faire les travaux.

Les prochaines étapes sont :

- Evacuer les débris

- Encapsulage ou suppression de l'amiante
- Vérifier l'intégrité de la structure du bâtiment
- La remise en état du bâtiment

## ÉVOLUTION DU SERVICE

[\(Cf. Actu 17-2025 → FS-SSCT des 3 et 4 décembre 2025\)](#)

### ▪ **Domaine « microbiologie »**

L'objectif est de concentrer la microbiologie et non de la centraliser. Le SCL dispose maintenant de trois laboratoires avec leur spécificité :

- Laboratoire de Montpellier : alimentation humaine
- Laboratoire de Rennes : alimentation animale
- Laboratoire de Lyon : microbiologie non alimentaire

Le chef du SCL explique qu'il s'agit du chantier le plus abouti mais que l'adéquation des moyens est encore difficilement vérifiable à ce jour car peu de prélèvements ont été réalisés. C'est à partir de ce mois-ci que l'on pourra constater l'adéquation de la nouvelle organisation.

En termes d'effectifs, les laboratoires de Montpellier et Lyon ont pu obtenir :

- Le prolongement jusqu'au 30 novembre 2026 de leurs agents contractuels déjà en poste en 2025
- Le recrutement d'agents contractuels jusqu'au 30 novembre 2026 avec prise de fonction fin mars 2026.

La direction du SCL explique ne pas pouvoir s'engager, pour le moment, sur les prolongements au-delà du 30 novembre 2026 car cela va dépendre de la DGAI et de la convention qui sera étudiée prochainement. Les effectifs étant contraints et le schéma d'emploi étant négatif pour 2026, le SCL n'a pas d'autre choix que de combler le manque de personnel en recrutant des agents contractuels.

Les deux laboratoires ont également travaillé sur de nouvelles organisations de travail afin de limiter l'apparition de TMS (troubles musculo-squelettiques) : rotation des postes, achat de sièges, de dilumat, ...

### ▪ **Domaines « boissons » et « isotopie »**

Il s'agit du transfert des activités du laboratoire de Montpellier vers le laboratoire de Bordeaux. Le sujet est plus complexe que pour la « microbiologie » et le projet est à ce jour **suspendu** à la demande de la DGCCRF qui a besoin de faire une analyse, en interne, plus fine des conséquences éventuelles de ce transfert.

Le transfert de l'activité « Isotopie » est donc différé à une date inconnue et le chef du SCL espère un retour rapide est positif de la DGCCRF, avant que ne débute la campagne 2026 sinon la situation sera problématique que ce soit pour l'activité « isotopie » ou pour l'activité « produits carnés » du laboratoire de Montpellier qui doit être renforcée en partie avec les agents de l'activité transférée. Le chef du SCL ne nie pas la difficulté de la situation car les modalités pratiques de mise en œuvre ne sont pas celles qui étaient espérées.

Concernant le transfert de la RMN au laboratoire de Bordeaux, la direction du SCL est en discussion avec le constructeur pour savoir si le déménagement est possible avec la garantie d'un redémarrage. Si le SCL ne dispose pas de l'assurance du fournisseur, il n'y aura pas de transfert.

Concernant les travaux au laboratoire de Bordeaux, il n'est pas opposé à l'idée que l'ISST compétent fasse une visite au laboratoire de Bordeaux pour voir si des aménagements de postes sont possibles comme cela avait pu être fait au laboratoire de Montpellier.

Il termine ce point en expliquant que ces transferts n'ont pas nécessité de mobilité d'agents, qu'il n'y a pas eu de fermeture de laboratoire, que ce n'est pas une restructuration et que ce sujet n'est pas de la compétence du CSAS.

## QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Rachats de jours de congés

[\(Cf. Actu 06 -2026 → CSAS du 18 Mars 2026\)](#)

Sujet évoqué lors de l'instance CSAS du 18 mars 2026, la responsable du pôle RH répond que cela se fera en avril.

### ▪ Prévoyance - régulation

Une organisation syndicale demande s'il est possible de vérifier le calcul du montant qui doit être prélevé.

La responsable de pôle RH explique qu'une simulation est possible via leur site internet. Elle invite également les agents à vérifier les ACTU et les mails qu'elle leur a transmis.

### ▪ Point de situation sociale des laboratoires de Bordeaux, Paris et les Antilles

La **CFDT** demande un retour à la direction du SCL qui lui répond que ces points seront évoqués lors de l'instance de la FS-SSCT prévue le 20 avril 2026 et que les trois autres demi-journées seront prévues pour les DUERP et PAP.

### ▪ Délais de route

Concernant les délais de route, une prescription est existante. La responsable du pôle RH rappelle que normalement la récupération doit se prendre rapidement après le déplacement. Si c'est problématique en fin de mois (écrêtage), les agents peuvent consulter le gestionnaire pour lui demander d'incrémenter les heures sur le mois suivant.

La **CFDT** a également expliqué, que sur un même mois, si un agent a déjà récupéré sa journée « horaires variables », il ne pouvait pas poser sa récupération de trajet. La responsable du pôle RH affirme que la récupération « horaires variables » est différente de la récupération « délai de route ». Les gestionnaires doivent normalement utiliser un autre code SIRHIUS.

**Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information**

complémentaire [cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Ingrid Taco (L35)**

**02 99 14 37 14**